Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026__020-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 9 février 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-020

Le lundi 9 février 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 12 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 12

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026__020-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 9 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : DB- 2026-020
COHESION SOCIALE		
Objet : Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - EHPAD de Plélan-le-Petit - Subvention 2026		

Rapporteure : Madame Marina LE MOAL

Par délibération en date du 31 mai 2021, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a validé une subvention au CIAS à hauteur de 40 000 € par an afin de venir compenser l'action sociale des agents de l'EHPAD avec une rétroactivité à compter de l'année 2017.

Par une délibération en date du 12 décembre 2021, le Bureau Communautaire a validé la subvention annuelle du CIAS à hauteur de 40 000 € et de 20 000 € correspondant à la revalorisation de l'action sociale de Dinan Agglomération depuis le 1er janvier 2022, soit une subvention annuelle de 60 000 €.

Il est donc proposé, au titre de l'année 2026, de verser une subvention d'un montant de 60 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2018-672, n°CA-2023-031 et n°CA-2024-171 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 29 octobre 2018, 27 mars 2023 et 16 décembre 2024 définissant et modifiant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026__020-DE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Attribuer,** au titre de l'année 2026, une subvention au profit du CIAS de Dinan Agglomération à hauteur de 60 000 € correspondant à la revalorisation de l'action sociale des agents de l'EHPAD de Plélan-le-Petit,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026__020-DE

